CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA DORDOGNE

Réunion du Conseil d'Administration

Séance du 5 novembre 2021

à 11 heures

COMPTE-RENDU

M. Laurent PÉRÉA, Président du Centre de Gestion de la Dordogne, ouvre la séance et procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration.
Ont pris part à la réunion les élu(e)s suivant(e)s :

- **COLLEGE DES COMMUNES** :

M. Laurent PÉRÉA (St Capraise de Lalinde)
M. Thierry BOIDÉ (St Géraud de Corps)
M. Bernard VAURIAC (St Jory de Chalais)
Mme Pascale ROUSSIE NADAL (St Privat en Périgord)
M. Jérôme BETAILLE (Eymet)
Mme Monique RATINAUD (Brantôme en Périgord)
M. Jean Jacques CHAPELLET (Thénac)
Mme Brigitte CABIROL (St Barthélémy de Bellegarde)
M. Jean Claude PORTOLAN (St Laurent des Vignes)
M. Thierry NARDOU (Eglise Neuve de Vergt)
Mme Sylvie BOUTON (Montrem)
Mme Francine BERNARD (Etouars)
M. Thierry CIPIERE (Coulounieix Chamiers)

- **COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS** :

M. Jean-Claude CASSAGNOLE (Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord)
M. Bruno LAMONERIE (Communauté de Communes Isle Loue Auvezère en Périgord)

- **COLLEGE DES COLLECTIVITES NON AFFILIÉES** :

Mme Catherine BÉZAC-GONTHIER (Conseil départemental)
Mme Corinne DUCROCQ (Conseil départemental)
M. Joel KERDRAON (Bergerac)

Pouvoirs :

- Mme Evelyne ROUX (Savignac les Eglises) a donné pouvoir à M. Thierry BOIDÉ (St Géraud de Corps)
- Mme Christelle BOUCAUD (Agonac) a donné pouvoir à M. Bruno LAMONERIE (Communauté de Communes Isle Loue Auvezère en Périgord)
- M. Alain OUISTE (Mareuil en Périgord) a donné pouvoir à M. Jean Claude PORTOLAN (St Laurent des Vignes)
- Mme Elisabeth MARTY (Saint Astier) a donné pouvoir à M. Thierry CIPIERE (Coulounieix Chamiers)
- M. Dominique BOUSQUET (Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort) a donné pouvoir à M. Jean-Claude CASSAGNOLE (Communauté de Communes Domme-Villefranche du Périgord)
- Mme Raphaëlle LAFAYE (SDIS) à M. Jérôme BÉTAILLE (Eymet)
- M. Jean-Marc GOUIN (SDIS) a donné pouvoir à M. Laurent PÉRÉA (St Capraise de Lalinde)
- M. Emeric LAVITOLA (Périgueux) a donné pouvoir à M. Thierry NARDOU (Eglise Neuve de Vergt)

Assistent à la séance sans voix délibérative :
Mme Isabelle DUBEC, Directrice Générale des Services du Centre de Gestion,
Mme Sylvie IMBERTY, Responsable Finances et Rémunération
Mme le Docteur Marie-Laure MEULEMAN, Médecin du travail et coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire

M. Jacques BREDECHE, Trésorier du Centre de Gestion, est excusé.

Le Président procède à l'appel des membres du Conseil d'Administration et vérifie que le quorum est atteint.

Il propose ensuite de choisir un secrétaire de séance parmi les membres présents et M. Jérôme BETAILLE est désigné en cette qualité.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour de la séance. Il propose aux membres du Conseil d'Administration d'examiner une nouvelle proposition, la création d'un emploi d'infirmier(e) en santé au travail afin d'anticiper l'adhésion de nouvelles collectivités au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion.

Il propose ensuite d'approuver cet ordre du jour modifié.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

Le Président demande ensuite aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont pris connaissance du compte-rendu de la séance du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2021.
Il propose ensuite de l'approuver.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

Dossier n°1 : Administration générale - Affaires financières – Copropriété (Rapporteur : Thierry BOIDÉ)

- **Budget 2021 - Décision modificative n°2 :**

M. BOIDÉ expose aux membres du Conseil d'Administration la nécessité de procéder à des réajustements de crédits en section de fonctionnement pour les motifs suivants :

- L'augmentation des dépenses pour les locations des salles pour les épreuves écrites des concours et examens 2021 :
  - La reprogrammation des épreuves des concours et examens 2020 qui avaient été reportées en raison de la situation sanitaire,
  - L'indisponibilité de certaines salles qui sont actuellement réservées pour les vaccinations,
  - L'augmentation des surfaces nécessaires pour respecter les protocoles sanitaires : 4 m² par candidat,
  - La nécessité de louer des tables et des chaises pour équiper certaines salles.

- L'augmentation possible des missions temporaires (personnel en intérim dans les collectivités) : les mêmes montants sont prévus en recettes et en dépenses.

La Décision Modificative proposée s'équilibre en recettes et en dépenses.

M. BOIDÉ détaille les différents ajustements de crédits prévus dans le projet de délibération et répond aux questions des membres du Conseil d'Administration.

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Chapitres Articles	**Libellés**	**Montant des réajustements de crédits**	
		DEPENSES	**RECETTES**
011	**CHARGES A CARACTERE GENERAL**		
61	***Services extérieurs***		
6132	Locations immobilières	5 000 €	
6135	Locations mobilières	10 000 €	
61521	Entretien et réparation sur bâtiment	-15 000 €	
012	**CHARGES DE PERSONNELS ET FRAIS ASSIMILES**		
64	***Charges de personnel***		
6413	Personnel non titulaire	120 000 €	
6451	Cotisations à l'URSSAF	45 000 €	
6453	Cotisations aux caisses de retraites	10 000 €	
6454	Cotisations pôle emploi	15 000 €	
RECETTES			
70	**VENTE DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES**		
70842	Refacturation de frais de personnels mis à disposition		190 000 €

Le Président propose aux membres du Conseil d'Administration de voter la décision modificative proposée.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **<u>Marché d'assurance statutaire du CDG : choix de l'assureur :</u>**

M. BOIDÉ rappelle aux membres du Conseil d'Administration la nécessité pour les employeurs territoriaux de s'assurer afin de faire face aux conséquences financières des arrêts maladie de leurs agents.

Le Centre de Gestion de la Dordogne avait souscrit un contrat d'assurance statutaire qui arrive à échéance au 31 décembre 2021.

Pour le renouveler, une mise en concurrence a été faite, la consultation a eu lieu entre le 21 septembre et le 21 octobre 2021 et 5 entreprises ont retiré un dossier de consultation des entreprises et une seule a déposé une offre, CNP Assurances, assureur actuel du Centre de Gestion pour les risques statutaires).

L'offre de CNP Assurances est conforme en tous points au cahier des charges.

Nos imprimés sont produits par l'abrégué imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09-10

Le taux de la prime d'assurance proposé est 4,77 % en légère diminution par rapport à la période précédente.

Le Président propose de retenir la candidature de CNP Assurances pour l'assurance statutaire du Centre de Gestion pendant 3 ans et pour un montant de 46 670,44 € par an.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Renouvellement de la convention de partenariat avec l'association Comité Départemental d'Action Sociale de la Dordogne (CDAS 24)**

M. BOIDÉ rappelle aux membres du Conseil d'Administration que depuis 2007, les collectivités ont l'obligation de mettre en œuvre une action sociale au profit de leur personnel et les centres de gestion peuvent assurer la gestion de l'action sociale en faveur des agents pour les collectivités qui le demandent.

Le Centre de Gestion de la Dordogne a choisi d'exercer la compétence « gestion de l'action sociale et services sociaux en faveur des agents » pour le compte des collectivités qui en font la demande.

Cette compétence n'est pas gérée en régie directe, mais est confiée par voie conventionnelle à une association, le Comité Départemental d'Action Sociale de la Dordogne.

Le CDAS 24 est une association créée en février 1992 et destinée à apporter aux agents adhérents ainsi qu'à leur famille des avantages sociaux par l'octroi de prestations diverses. Cette association est affiliée depuis juillet 1994 à un organisme national qui est le Comité National d'Action Sociale, ce qui a permis d'élargir la gamme des aides proposées.

En 2021, 411 collectivités sont adhérentes, ce qui représente 5 652 agents.

Le Président propose de renouveler la convention de partenariat (jointe en annexe du projet de délibération) avec le CDAS 24, pour 3 années supplémentaires.

NB : M. Bernard VAURIAC, Président du Comité Départemental d'Action Sociale de la Dordogne et Vice-Président du Centre de Gestion, quitte la salle avant que le Président ne procède au vote de la proposition de délibération.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Renouvellement de la mise à disposition de personnel**

M. BOIDÉ rappelle que comme vu dans le dossier précédent, le Centre de Gestion de la Dordogne a souhaité confier par voie conventionnelle au CDAS 24 la compétence « gestion de l'action sociale et services sociaux en faveur des agents » pour le compte des collectivités qui en font la demande.

Pour fonctionner normalement, l'association a besoin de personnel. Aussi le Centre de Gestion souhaite renouveler la mise à disposition au CDAS 24 d'un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux pour exercer les fonctions de responsable administratif, financier et chargé du développement à compter du 1er janvier 2022.

La mise à disposition est proposée pour une durée de 3 ans, à raison de 50 % d'un temps complet.

Le Président propose la signature pour 3 années de la convention de mise à disposition de personnel correspondante, jointe en annexe du projet de délibération.

NB : M. Bernard VAURIAC, Président du Comité Départemental d'Action Sociale de la Dordogne et Vice-Président du Centre de Gestion, quitte la salle avant que le Président ne procède au vote de la proposition de délibération.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

Dossier n°2 : Ressources humaines (Rapporteur : Laurent PÉRÉA)

- **Elections professionnelles : choix du vote électronique ?**

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que les prochaines élections des représentants du personnel dans les collectivités se tiendront fin 2022.

Pour les collectivités qui ne disposent pas de leurs propres instances représentatives, c'est le Centre de Gestion qui en a la charge et qui organise les élections des représentants du personnel.

Lors des précédentes élections professionnelles fin 2018, le CDG 24 avait choisi de procéder exclusivement par vote électronique avec l'appui d'un prestataire spécialisé.

Les retours avaient été jugés satisfaisants : qualité de la prestation, simplicité d'utilisation, sécurisation de la procédure, gain de temps, coût de revient...

Actuellement les collectivités et les centres de gestion sont dans l'attente de la parution de la future réglementation pour les prochaines élections professionnelles. Toutefois le Centre de Gestion de la Dordogne souhaite avancer dans la réflexion et l'étude des différents scénarios.

Aussi le Président propose de procéder à nouveau à l'élection des représentants du personnel en utilisant le vote électronique à titre exclusif.

L'avis préalable du comité technique (formalité préalable obligatoire) sera recueilli lors de la prochaine séance prévue le 26 novembre 2021.

Le Président propose de :
- retenir le vote électronique comme modalité exclusive de vote pour les élections des représentants du personnel fin 2022,
- consulter le Comité Technique pour avis,
- consulter des prestataires spécialisés afin d'évaluer le coût de revient.

Il précise que lors de la prochaine séance du Conseil d'Administration, la décision définitive sera prise.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Télétravail : actualisation des modalités de mise en œuvre (évolution réglementaire et technologique) et mise à jour du règlement intérieur :**

Le Président explique aux membres du Conseil d'Administration que le télétravail avait été expérimenté au Centre de Gestion entre 2018 et 2019 puis pérennisé à partir du 1er janvier 2020 suite à la refonte de l'infrastructure informatique et réseaux.

Il explique qu'il est nécessaire de mettre à jour le règlement actuel pour tenir compte des nouvelles modalités fixées par le décret du 26 août 2021.

La projet de délibération qui est proposé est conforme au modèle élaboré par la coopération des Centres de Gestion de Nouvelle-Aquitaine en matière juridique.

Le document reprend les différents sujets relatifs au télétravail (organisation, protocole individuel, modalités administratives, techniques et financières) et elle est conforme avec la réglementation actuellement en vigueur.

Le Président propose de l'adopter et de l'annexer au règlement intérieur du Centre du Gestion.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Modification de la composition de la CAP et de la CCP de catégorie C :**

Le Président explique aux membres du Conseil d'Administration l'impossibilité pour certains élus de siéger régulièrement dans les instances paritaires du fait de leurs obligations professionnelles.

Il rappelle que le temps passé par les élus pour participer à ces instances n'est ni rémunéré, ni indemnisé et peut s'avérer pénalisant pour leurs carrières professionnelles.

Toutefois, afin que le dialogue social soit de qualité, il est nécessaire de modifier la composition actuelle afin d'améliorer la participation des élus dans les instances de dialogue social.

Le Président formule les propositions suivantes :

1) **Commission Administrative Paritaire (CAP) de catégorie C**

Membres titulaires	Membres suppléants
Thierry BOIDÉ	Christian GALLOT
Jérôme BÉTAILLE	Jean-Claude PORTOLAN
Corinne DUCROCQ	Jean-Jacques CHAPELLET
Brigitte CABIROL	Evelyne ROUX
Vincent LACOSTE	Francine BERNARD
Dominique DURAND	Monique RATINAUD
Bernard BAZINET	Michel BLANCHET
Pascal PROTANO	Thierry CIPIERE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

2) **Commission Consultative Paritaire (CCP) de catégorie C :**

Membres titulaires	Membres suppléants
Thierry BOIDÉ	Christian GALLOT
Jérôme BÉTAILLE	Jean-Claude PORTOLAN
Corinne DUCROCQ	Jean-Jacques CHAPELLET
Brigitte CABIROL	Evelyne ROUX
Vincent LACOSTE	Francine BERNARD
Dominique DURAND	Monique RATINAUD
Bernard BAZINET	Michel BLANCHET
Pascal PROTANO	Thierry CIPIERE

Le Président propose d'approuver les propositions qui viennent d'être énoncées.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Création d'un emploi d'infirmier (e) en santé au travail (catégorie A) :**

Le Président expose aux membres du Conseil d'Administration le souhait de nouvelles grandes collectivités d'adhérer au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion et ce, dès le 1er janvier 2022.

Des contacts ont été pris avec ces demandeurs afin d'étudier leurs besoins et répondre au mieux à leurs attentes.

Afin de répondre favorablement à ces demandes, il est nécessaire de modifier l'organisation actuelle avec 2 infirmières diplômées en santé au travail et de créer un emploi supplémentaire d'infirmier(e) en santé au travail à compter du 1er janvier 2022 et pour un temps complet.

Cette proposition va permettre d'anticiper les démarches à faire pour recruter (délais de publicité de l'offre d'emploi, entretiens de sélection, délais de préavis de la personne retenue...).

Le tableau des effectifs du CDG sera modifié en conséquence.

Le Président précise que si les collectivités ne concrétisaient pas leur souhait d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion, l'emploi ainsi créé ne serait pas pourvu.

Le Président propose d'adopter la création d'emploi ci-dessus exposée.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Dossier n°3 : Santé et Sécurité au Travail (Rapporteur : Laurent PÉRÉA)**

- **Renouvellement de la convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) :**

Depuis 2008, le Centre de Gestion a développé une position significative en matière de santé au travail. Le service de médecine du travail a été transformé en service de médecine professionnelle et préventive qui est constitué d'une équipe pluridisciplinaire composée de médecins du travail, infirmières en santé au travail, ingénieurs en prévention des risques professionnels, psychologue du travail, référente pour le maintien dans l'emploi et assistantes administratives.

Cette évolution a été rendue possible grâce à un partenariat fructueux avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) qui accompagne de façon importante le Centre de Gestion de la Dordogne depuis 2009 pour l'amélioration des conditions de travail des personnes les plus fragiles et leur maintien dans l'emploi chaque fois que c'est possible.

La dernière convention relative au financement d'actions menées par le Centre de Gestion et le FIPHFP prend fin le 31 décembre 2021.

Au vu des bons résultats obtenus par le Centre de Gestion de la Dordogne, le FIPHFP a proposé la poursuite des actions entreprises par le biais d'une nouvelle convention pour une période de 3 ans à compter du 1er janvier 2022.

Les principaux axes sont les suivants :

- Qualifier les agents sur le handicap au travail en organisant des sessions de formation ;
- Favoriser le recrutement de travailleurs handicapés dans la fonction publique ;
- Favoriser le maintien dans l'emploi et le reclassement ;
- Créer une action innovante.

Le montant global du programme s'élève à 483 800 € pour 3 ans. Le détail des objectifs et leur chiffrage sont précisés dans le tableau récapitulatif joint.

Le Comité d'engagement du FIPHFP a donné son accord sur ce projet lors de sa séance du 5 juin 2021 et le Comité local régional qui a été consulté le 2 juillet 2021, a donné un avis favorable à l'unanimité.

Le Président proposé de signer la nouvelle convention avec le Fonds d'Insertion pour les Personnes Handicapées de la Fonction Publique (FIPHFP) pour la période allant du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

- **Renouvellement de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive :**

Le Président rappelle que les Centres de Gestion ont la possibilité de créer des services de médecine professionnelle et préventive pour les collectivités territoriales et établissements publics qui en font la demande.

En Dordogne, le Centre de Gestion a créé cette mission en 1993.

Une convention précise les relations entre les collectivités et le Centre de Gestion pour l'exercice de cette mission et fixe le taux de la prestation.

La convention précédente étant arrivée à échéance le 31 décembre 2020, elle avait été prorogée d'une année, jusqu'au 31 décembre 2021, dans l'attente de la parution des ordonnances prévues dans la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique qui doivent :

- faciliter la prise en charge des personnels des employeurs en simplifiant l'organisation et le fonctionnement des instances médicales et de la médecine agréée, y compris les services de médecine préventive, et en rationnalisant leurs moyens d'actions,

- simplifier les règles applicables aux agents publics relatives à l'aptitude physique à l'entrée dans la fonction publique, aux différents congés et positions statutaires pour maladies d'origine non professionnelle ou professionnelle ainsi qu'aux prérogatives et obligations professionnelles des agents publics intervenant dans les dossiers d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Ces ordonnances qui auraient dû être prises respectivement dans des délais de 12 et 15 mois.

A défaut d'évolution juridique dans les temps impartis, le Centre de Gestion de la Dordogne propose néanmoins de :
- Renouveler la convention à intervenir entre les collectivités et le Centre de Gestion,
- Déterminer le taux de la prestation.

Le Président propose d'approuver les termes de la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive pour une durée de 3 ans (2022-2024) et de maintenir le taux de cotisation inchangé à hauteur de 0,35 % de la masse salariale (états liquidatifs URSSAF).

Décision : Approbation (à l'unanimité)

<u>Dossier n°4</u> : <u>Concours et Emploi (Rapporteur : Bernard VAURIAC)</u>

- **<u>Diplôme Universitaire « Carrières territoriales en milieu rural » : prise en charge des droits d'inscription universitaires 2021-2022 :</u>**

M. VAURIAC rappelle aux membres du Conseil d'Administration que depuis 2013, plusieurs Centres de Gestion aquitains ont uni leurs moyens afin de créer une formation « sur mesure » permettant d'exercer le métier de secrétaire de mairie.

Sur proposition du Centre de Gestion du Lot-et-Garonne et avec l'appui de l'Université de Bordeaux (Faculté de Droit), le Diplôme Universitaire « Carrières Territoriales en Milieu Rural » a vu le jour.

Tous les ans, 20 personnes en recherche d'emploi sont sélectionnées en Dordogne pour préparer ce diplôme.

Ces personnes ont le statut d'étudiants et vont devoir préalablement s'acquitter des droits d'inscription universitaires dont le tarif a été fixé par l'Université à 170 € par étudiant, soit 3400 € pour les 20 étudiants.

Comme les années précédentes, M. VAURIAC propose que le Centre de Gestion prenne à sa charge le paiement des droits d'inscription universitaires, soit un montant unitaire de 170 € par étudiant, afin que l'aspect financier ne soit pas un frein pour la sélection des personnes intéressées.

Le Président soumet la proposition au vote.

Décision : Approbation (à l'unanimité)

En complément du dossier précédent, le Président explique que le Diplôme Universitaire « Carrières Territoriales en Milieu Rural » a un coût de 12 000 € pour chaque Centre de Gestion pour former 20 étudiants, soit 600 € par étudiant.

S'agissant de demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, le coût de la formation théorique était jusqu'à présent pris en charge par Pôle Emploi.

En 2021, Pôle Emploi a annoncé la fin du financement de ce dispositif pour les motifs suivants :

- S'agissant d'emplois publics, il revient aux collectivités de s'organiser pour former le personnel nécessaire à l'exercice de leurs missions,
- La Région a également la charge de la formation professionnelle des salariés et pourrait se substituer à Pôle Emploi.

Un rendez-vous va être organisé avec le Pôle Emploi afin de savoir si la mesure sera également appliquée en Dordogne, sachant que le dispositif de formation est très efficace en Dordogne et que les personnes formées sont sorties des statistiques du Pôle Emploi à plus de 90 % depuis 2013.

Les membres du Conseil d'Administration apportent leur soutien à cette démarche.

Affaires diverses :

Présentation du projet de service « médecine professionnelle et préventive » par le Docteur Marie-Laure MEULEMAN, médecin coordonnateur de l'équipe pluridisciplinaire du CDG 24.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 12h45.

Le Président

Laurent PÉRÉA

Le Secrétaire de séance

Jérôme BETAILLE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo

Signatures des membres du Conseil d'Administration :

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT® Mod. 540330 - 09/10 Fabrègue duo